

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 20 octobre 2016, à 10h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beauregard, mairesse, Jacques Lacoste, conseiller, Yvan Raymond, conseiller, Jeanne Zdyb, conseillère, Jean Zielinski, conseiller, Richard Therrien, conseiller.

**SONT ABSENTS** : Georges-Yvan Gagnon, conseiller.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de Madame Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 10h01.

2016.10.233

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 5.1 Résolution – Dénonciation du loyer annuel imposé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour la tour internet du lac Chaud.
6. **TRÉSORERIE**
7. **LOISIRS ET CULTURE**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
10. **HYGIÈNE DU MILIEU**
11. **URBANISME**
12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois  
Directeur général

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**  
**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2016.10.234

**RÉSOLUTION – DÉNONCIATION DU LOYER ANNUEL IMPOSÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) POUR LA TOUR INTERNET DU LAC CHAUD**

**ATTENDU QUE** le gouvernement répète à qui veut l'entendre que le branchement des foyers québécois à internet haute vitesse est une priorité pour lui;

**ATTENDU LE** manque d'intérêt des fournisseurs de la technologie internet pour desservir des territoires comme celui de la municipalité de La Macaza (vastes territoires montagneux et peu peuplés);

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Macaza a voulu agir afin de trouver une solution pour que ses citoyens puissent recevoir un service internet haute vitesse sur son territoire;

**ATTENDU QU'**après plusieurs démarches, le gouvernement du Québec dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* a accepté de subventionner en partie la municipalité pour réaliser l'investissement visant l'acquisition des équipements nécessaires pour offrir un service internet haute vitesse;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Macaza a décidé d'aller de l'avant et de s'impliquer dans l'achat de tours et d'équipements;

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû installer ses tours sur divers terrains dont une sur un terrain appartenant au gouvernement du Québec (MERN) pour desservir les foyers dans le secteur du lac Chaud;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est associée à un OBNL (Organisme à but non lucratif), la municipalité étant propriétaire des tours et de certains équipements et Communautel offrant le service et voyant au soutien;

**ATTENDU QUE** la municipalité avait déjà par l'entremise de sa mairesse, questionné dans les circonstances le bien-fondé de charger à la municipalité un bail de location de l'ordre de 3449\$ annuellement pour réaliser un projet communautaire et avant-gardiste et non un projet commercial et qu'elle s'est répondu que rouvrir le dossier pourrait conduire à une hausse de loyer;

**ATTENDU QUE**, bien que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé son intention de modifier le coût de tels baux, sans préciser concrètement les nouvelles conditions;

**ATTENDU QUE** le MERN n'a pas avisé la municipalité dans un délai acceptable, mais l'a plutôt mise devant un fait accompli;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu le vendredi 14 octobre un simple compte à payer pour la prochaine année d'un montant de 55 568\$ ANNUELLEMENT pour la location d'un terrain d'une superficie de 81 mètres carrés en pleine forêt où la tour du lac Chaud est érigée, ce qui représente 2% du budget annuel de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a installé 4 autres tours sur des terrains privés qu'elle a acquis;

**ATTENDU QUE** le projet a déjà coûté plus de 200 000\$ et que d'autres investissements sont nécessaires pour finaliser le projet;

**ATTENDU QUE** ce projet d'une communauté qui se prend en mains a pu être réalisé grâce à une subvention de *Communautés rurales branchées* de 100 000\$ et un investissement de plus de 100 000\$ de la part de la municipalité elle-même;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

**DE DÉNONCER** la façon de faire du MERN;

**DE DÉNONCER** l'incohérence gouvernementale dans un supposé projet de faciliter le branchement à internet haute vitesse de tous les foyers du Québec;

**DE DÉNONCER** l'incompréhension et l'inconscience du ministre Pierre Arcand et de son ministère de la réalité de territoires comme celui de la municipalité de La Macaza;

**DE DÉNONCER** par le fait même l'abandon des régions périphériques à leur propre sort en appliquant les mêmes critères à un projet communautaire qu'à un fournisseur majeur de services internet haute vitesse;

**D'AVISER** le MERN que la municipalité ne consent pas à payer un tel loyer;

**D'AVISER** le MERN que la municipalité, dans de telles circonstances, n'entend pas renouveler ce bail;

**D'AVISER** le MERN que dans les circonstances la municipalité n'aura d'autre choix que de céder sa tour du la Chaud et ses équipements au MERN; et que toute interruption de service sera la responsabilité du MERN;

**D'AVISER** ses citoyens de cette situation ;

**DE FAIRE** connaître la situation aux deux unions municipales, à la MRC Antioile-Labelle et à toutes les municipalités qui en font partie, au député de Labelle Sylvain Pagé, au ministre du MAMOT, monsieur Martin Coïteux ainsi qu'aux médias locaux et nationaux.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**TRÉSORERIE**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**  
**HYGIÈNE DU MILIEU**  
**URBANISME**

**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2016.10.235 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jean Zielinski de lever la séance à 10h18.

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois